



LIEUX D'ACCUEIL ÉDUCATIFS (LAE)

ACTION SOCIALE/FASS

SAUVONS NOS LIEUX D'ACCUEIL ÉDUCATIFS POUR LE BIEN DE NOS ENFANTS ET POUR AIDER LES CHEMINOTS PARENTS !

Pour supprimer tout ce qui ne rapporte pas et qui a un coût selon la direction, après la vente de nos EHPAD en 2018, la direction pourrait externaliser la prestation d'hébergement de notre FASS pour nos enfants en difficulté et fermer nos centres d'accueil. Pour les faire connaître et redynamiser, car le besoin est réel, la CGT a des propositions.

Nos lieux d'accueil éducatifs (LAE) sont destinés aux enfants de 6 à 17 ans. Ils ont pour but un accompagnement éducatif, scolaire et social du jeune durant sa scolarité dans une école en proximité. Il existe 5 LAE (Lille, Bischheim, Montlignon, Dijon et Brétigny) avec une capacité d'accueil réduite à 66 enfants après des années de suppressions d'emplois à l'Action Sociale.

Depuis des années, les représentants des bénéficiaires CGT siégeant à la commission FASS (fonds d'action sanitaire et sociale) n'ont eu de cesse de réclamer que s'ouvrent des négociations afin de relancer l'activité des LAE par l'attractivité et le développement afin de limiter les contraintes d'éloignement des enfants de leurs parents.

Si la haute qualité reconnue du travail effectué dans nos structures par les éducateurs spécialisés n'est plus à démontrer, la crise sociale engendrée par le COVID 19 a accentué la perte de vitesse, accentuée par l'immobilisme de la direction.

La direction utilise l'argument d'une incertitude sur le devenir de la crise sanitaire et un potentiel reconfinement pour ne pas concrétiser les inscriptions et diriger des cheminots vers des structures privées très onéreuses. Dans nos structures, le cheminot s'acquitte d'un montant entre 8 et 13€/jour de présence (déterminé par son quotient familial) grâce à l'aide du FASS.

2 des 5 LAE affichent zéro inscription et pourraient donc ne pas ouvrir, laissant les cheminots parents sans solution, nos enfants dans une situation sociale de souffrance et nos cheminots éducateurs sans charge de travail face à un avenir incertain.

La communication qui est faite par l'entreprise parvient peu aux cheminots à moins d'être dans la contrainte de pousser les portes d'un centre d'action sociale (CAS) SNCF. Encore faut-il connaître ces structures d'entreprise de proximité où des cheminots sont à disposition pour accompagner les cheminots dans le besoin en toute confidentialité.

Les besoins existent pourtant et il est peu probable que nos enfants, subissant les réformes de l'éducation nationale qui ont conduit à l'inégalité des chances de réussite scolaire, souffrent moins de ces problèmes.



Récemment, le Secrétaire d'Etat aux Transports annonçait les positions rétrogrades du gouvernement quant au devenir de notre régime spécial de prévoyance et l'avenir de l'Action Sociale, et renvoyait à la négociation avec le patronat la question de l'extension du bénéfice des prestations de l'Action Sociale SNCF à l'ensemble des cheminots de la branche ferroviaire.

Pour la CGT, il n'est pas question d'attendre la fin des négociations pour répondre aux besoins des cheminots et de leurs enfants. Il faut contraindre la direction à assurer la continuité tant de la prestation que de nos LAE.

Il faut faire développer le maillage et la prestation afin de répondre aux besoins des cheminots et de leur famille.

Le positionnement actuel de nos LAE se concentre sur un grand quart Nord-Est, IDF compris. C'est un frein à la réponse aux besoins.

Pour la CGT, il faut investir pour ouvrir des LAE là où se trouvent les bassins d'emploi cheminot et couvrir au maximum le territoire pour offrir plus de proximité et limiter les contraintes de séparation parents/enfants.

La CGT propose par ailleurs d'élargir l'accueil aux enfants de cheminots obligés à la mobilité avec une distance ne permettant pas de rentrer au foyer familial les soirs de la semaine afin de poursuivre les études, les études supérieures, en contrat d'alternance dans toutes entreprises autres que celles du GPU SNCF (au sein desquelles il existe une politique du logement).

Ce projet s'inscrirait dans le cadre de l'accompagnement du bénéficiaire vers l'autonomie de vie pour une durée d'une année scolaire.

Le projet pédagogique pourrait permettre de leur apprendre, par exemple, à gérer leur budget pour satisfaire les besoins fondamentaux, la prise de connaissance avec les démarches administratives (exemple : remplir sa déclaration d'impôts, où se renseigner pour les aides, comment se rendre à un endroit par les moyens de transports...) sans oublier les activités lucratives, l'apprentissage par la lecture et les loisirs. Bref, tout ce qu'il faut savoir pour se lancer dans la vie, seul, s'émanciper.

La CGT propose également que les éducateurs effectuent des permanences dans les CAS, en CMPP, en COSP et qu'ils participent aux actions collectives dans les établissements en partenariat avec l'ASCO, de manière à offrir à notre Action Sociale toute la publicité dont elle a besoin.

Avec 27,8 millions d'€ de report à nouveau de notre FASS fin 2019, les moyens financiers de nos ambitions ne manquent pas.

Dernière minute !!!

Lors de la Commission de gestion du Fonds d'Action Sanitaire et Sociale, la CFDT a proposé de transférer les LAE à la Fondation SNCF.

Pour rappel, les fondations d'entreprise, sous couvert de mécénat ou parfois d'œuvres caritatives, ont pour principal objectif de défiscaliser les sommes et le patrimoine versés dans la fondation.

Les fondations d'entreprise n'ont en aucun cas vocation à gérer les droits de salariés de l'entreprise ou à accueillir les personnels de l'Action Sociale SNCF.

**Notre FASS et ses prestations sont exceptionnels !
Les cheminots doivent s'emparer du sujet pour préserver
leurs droits !**

